



L'ibis chauve, de 3 ans, a quitté hier le parc animalier de Goldau (SZ).

«Shorty» va retrouver les siens en Allemagne

FAUNE L'ibis chauve «Shorty» peut retourner auprès des siens en Allemagne. Mise à mal par la rudesse de l'hiver, l'oiselle avait été capturée pour qu'elle puisse se refaire une santé au parc animalier de Goldau (SZ).

Une collaboratrice de l'organisation européenne de protection de l'espèce Waldrappteam est venue chercher le volatile hier. «Shorty» commençait à s'enlanguir et à se languir de ses congénères, écrivent le parc schwytois et Waldrappteam.

Il est temps que l'ibis rejoigne ses semblables. L'oiselle a atteint l'âge de 3 ans et a à présent besoin de trouver un partenaire en vue de mettre au monde des oisillons, estime le vétérinaire du complexe de Goldau.

«Shorty» a été capturé le 7 février en Argovie et placé dans le service vétérinaire du parc animalier. L'animal souffrait d'un manque de nourriture et ses ailes montraient des modifications des tissus dues au froid.

Pour la deuxième fois

«Shorty» s'est arrêté en Suisse pendant sa migration vers le sud en octobre dernier. C'est la deuxième fois qu'il ne suit pas les autres ibis chausés de Bavière dans leur vol vers le sud. Durant l'hiver 2012-2013, l'oiseau était resté bloqué en Suisse. Il avait d'abord séjourné sur le site de la raffinerie de pétrole de Collombey (VS) puis s'était établi sur les bords du lac de Zoug avant de rentrer en Bavière. ● **ATS**

LE ZORRO D E L'ACCÈS AUX RIVES SERA JUGÉ

JUSTICE Le président de l'association Rives publiques comparait ce matin à Nyon pour dommages à la propriété. Bien malgré lui.

«Cette audience va être passionnante; les deux propriétaires doivent regretter de ne pas avoir retiré leur plainte...» Flanqué de sa cravate aux couleurs des Royal Engineers (corps de l'armée de terre britannique chargé du génie de combat), Victor von Wartburg trépigne d'impatience à l'idée de croiser le fer au Tribunal de La Côte, ce matin à Nyon (VD). Président fondateur de l'association Rives publiques, qui milite depuis 2002 pour un libre accès à la totalité des berges du Léman, le justicier vaudois de

72 ans doit répondre de dommages à la propriété pour une «action citoyenne» menée en juin 2012.

Ce vendredi-là, vers 14 h, une dizaine de membres et sympathisants de son association s'étaient donné rendez-vous à Tannay, petite commune de 1500 habitants près de Coppet, dont les trois

« Sans notre action, personne n'aurait bougé! »

Victor von Wartburg, 72 ans, président fondateur de l'association Rives publiques



Victor von Wartburg pourrait être condamné pour avoir sectionné une clôture en 2012 (médaillon), quand bien même le Tribunal cantonal en avait ordonné la suppression deux ans plus tard.

quarts des quelque 800 m de rives ne sont pas accessibles au public. Objectif: démonter le grillage d'une propriété privée sise le long du sentier lacustre, ainsi qu'une clôture d'une dizaine de mètres qui entravait le passage vers une petite plage naturelle. Trois jours plus tard, les barrières étaient de nouveau dressées, et une plainte déposée par les deux propriétaires concernés. «Le procureur voulait connaître les noms des autres militants; j'ai tout pris sur moi», lâche le retraité.

Deux ans plus tard, coup de théâtre: le Tribunal cantonal donne raison à Rives publiques, et ordonne la démolition définitive de la clôture barrant l'accès à la plage. C'était l'été dernier. «Sans notre action, personne n'aurait bougé alors que ces propriétaires étaient en infraction à la loi vaudoise sur le

marchepied!» se targue Victor von Wartburg.

Seulement voilà, les plaignants réclament toujours quelque 250 fr. de dommages et intérêts. «C'est réellement l'hôpital qui se moque de la charité!» lâche le Zorro des rives. «C'est plutôt aux autorités politiques et aux riverains concernés qu'il faudrait faire un procès pour violations de la législation.»

Le Vaudois n'en pense pas moins: fin février, Rives publiques s'est fendue d'une «requête formelle» aux Municipalités de Tannay et de son village voisin de Mies, les sommant de garantir l'accès piéton aux berges du lac. D'autres communes portuaires suivront, et pas seulement autour du Léman.

Un projet d'initiative fédérale est également à l'étude.

● **BENJAMIN PILLARD**
benjamin.pillard@lematin.ch



Les règles en matière d'alcool seront assouplies pour les sauveteurs miliciens.

Finis le 0,1‰ pour les pompiers de milice

ALCOOLÉMIE Les conducteurs de véhicules effectuant des missions de sauvetage imprévues ne seront plus soumis à une limite d'alcoolémie de 0,1‰. Le Conseil des Etats a transmis hier une motion du National visant notamment les pompiers de milice. La nouvelle dérogation ne sera en effet appliquée qu'aux interventions de sauvetage imprévues. Les actions professionnelles quo-

tidien des policiers ou du personnel sanitaire, ainsi que les exercices réguliers des pompiers resteraient soumis à la règle du 0,1‰.

Depuis le 1er janvier 2014, toute une série de conducteurs sont soumis à une limite d'alcoolémie plus sévère que le 0,5‰. Cette règle était jugée disproportionnée lorsqu'il s'agit de services de sauvetage organisés en milice. ● **ATS**

EN BREF

Un candidat sur trois échoue

EXAMEN DE CONDUITE En 2014, les services cantonaux des automobiles ont délivré au total 92 636 permis de conduire pour voiture. Presque un candidat sur trois n'a pas réussi son examen pratique du premier coup. Le taux de réussite ne change pas d'année en année et le nombre d'examens a peu évolué entre 2005 et 2014.



Philippe Maeder

Poules maltraitées

TRANSPORT Les gardes-frontière ont intercepté mardi dernier un fourgon qui venait de passer la frontière à Meyrin (GE). Visiblement en surcharge, le véhicule transportait 30 poules vivantes dans deux cageots en plastique. Destinés au Portugal, les gallinacés allaient voyager 20 heures sans eau ni nourriture. Les deux Portugais ne possédaient pas de certificat vétérinaire pour l'exportation, ont indiqué hier les gardes-frontière.

SMS

● **COLLISION** Un motocycliste de 16 ans est décédé hier matin, après avoir percuté un véhicule de livraison près de Menznau (LU).

● **ASILE** L'accueil de 3000 Syriens ces trois prochaines années coûtera 42 millions de francs par an, a indiqué hier le Conseil fédéral.

● **BRAQUAGE** Un homme jeune, portant une barbichette, s'est attaqué hier matin au gérant d'un kiosque à Chavannes-près-Renens. Il n'a pas pu ouvrir la caisse et s'est enfui.

OVRONNAZ

SNOW PARK & BIG AIRBAG (KIDS ONLY)



www.teleovronnaz.ch

pistes nickel jusqu'en station!

QUATRE ANS APRÈS UN PLÉBISCITE DANS LES URNES

La Tour-de-Peilz joue la montre

SENTIER LACUSTRE En novembre 2010, la population de La Tour-de-Peilz (11 000 habitants), près de Vevey, acceptait à 55% une initiative populaire visant à créer un chemin piétonnier le long des rives (un peu plus de 2 km). Un projet au point mort; la période de mise à l'en-

quête s'étalant jusqu'en 2022. «Je vais pousser un coup de gueule demain soir», s'offusque le conseiller communal Jacques Vallotton. «La Municipalité et la majorité du législatif ne veulent pas de ce chemin, malgré l'appui de l'Etat: trop d'intérêts particuliers sont en jeu...» ●